

*La Cooperazione al cuore
del Mediterraneo*



MARITTIMO - IT FR - MARITIME
TOSCANA - LIGURIA - SARDEGNA - CORSE

*La Coopération au cœur
de la Méditerranée*



*Itinéraire des Patrimoines Accessibles
Itinerari del Patrimonio Accessibile*

Progetto ACCESSIT

Programma di Cooperazione Transfrontaliera
Italia/Francia "Marittimo"
2007/2013

PLAN METHODOLOGIQUE

Stratégie, champs d'actions et études d'impacts pour la valorisation du patrimoine

Programma cofinanziato con il Fondo Europeo
per lo Sviluppo Regionale



Programme cofinancé par le Fonds Européen
de Développement Régional

A. Le rôle du plan méthodologique

Le plan méthodologique commun a vocation à :

- Donner les clés d'une valorisation du patrimoine dans une acception générale.
- Donner les clés d'un développement durable des territoires à partir d'une démarche de valorisation

A ce titre, il doit être appréhendé comme un document d'aide à la décision.

Un document d'aide à la décision

Le plan méthodologique doit fournir en l'espèce une assistance technique à la formulation d'un projet de valorisation des ressources locales à la création d'itinéraires locaux de découverte du patrimoine. Il doit permettre aux décideurs locaux de définir et mettre en œuvre des projets en disposant de principes généraux d'orientations et d'un protocole de conduite des projets (déclinaison des orientations en principes opérationnelles).

Le respect de ces orientations, suivant des axes stratégiques prioritaires doit assurer la cohérence entre les projets développés dans les différentes régions partenaires.

B. Les grandes orientations du plan méthodologique

Le plan méthodologique entend répondre à des priorités sociales, économiques et environnementales. Dans le même temps, il dresse une série d'axes prioritaires essentiels pour assurer la pérennité et la crédibilité du projet. Enfin, il défend la création d'itinéraires de découverte du patrimoine comme vecteur essentiel d'un développement territorial.

Proposer un projet compatible avec les principes du Développement Durable

Pour ce faire plan tient donc compte :

- de préoccupations sociales

Concernant les priorités sociales, il convient de créer, revitaliser ou vivifier les solidarités réelles ou présumées et de favoriser l'adhésion du plus grand nombre au projet d'avenir dans une démarche intergénérationnelle. S'il faut tenir compte des attentes et besoins des populations et autres acteurs locaux, le consensus recherché et nécessaire n'en est pas pour autant un accord unanime de tous, sur toutes les priorités. Ils doivent néanmoins trouver une part d'intérêt à leur réalisation.

- de préoccupations économiques

Du point de vue économique, la stratégie de développement doit assurer un soutien aux activités existantes, permettre le développement d'activités liées à l'identité du territoire. Le développement économique s'inscrit dans une double exigence. Il requiert en effet, de valoriser localement les ressources existantes et potentielles, en vue de satisfaire dans un premier temps, le marché local puis des marchés plus lointains en raison des compétences des producteurs et des caractéristiques des produits fabriqués ou travaillés. Il s'agit par ailleurs de favoriser la diversification et l'enrichissement des activités par une multiplication des échanges entre les unités de production locales, quelle qu'en

soit la nature, traditionnelle, moderne, informelle. L'intérêt est de créer les conditions favorables au développement d'un tissu d'activités interactives.

- de préoccupations environnementales

Le volet environnemental du projet ne doit pas être négligé. Il est le garant de la préservation des écosystèmes et plus largement du paysage local. Aussi, des pistes d'actions pour la protection des sols et de la nature doivent être posées, ainsi que l'utilisation des savoir faire et matériaux locaux.

Parallèlement, le plan méthodologique définit des axes prioritaires destinés à assurer la crédibilité des projets développés vis-à-vis d'une part, des populations et organisations locales et d'autres part, des partenaires transfrontaliers et des autorités européennes. Ils doivent dans le même temps assurer leur pérennité dans le temps.

Les axes prioritaires d'interventions

Le présent plan méthodologique propose les 5 axes prioritaires suivants :

- Valoriser le patrimoine : préserver, restaurer, intégrer le patrimoine, sensibiliser, informer, communiquer
- Préserver l'identité des lieux : le projet doit être adapté aux spécificités de chaque territoire, à l'histoire et à la culture locale
- Mobiliser les savoirs et savoir-faire locaux traditionnels et les matériaux locaux en les adaptant aux réalités actuelles et les secteurs innovants
- Favoriser une concertation élargie : le projet doit faire une grande place aux rôles des acteurs dans la définition, la mise en œuvre et l'évaluation des produits de valorisation.
- Créer des activités et conforter les emplois existants dans une dynamique durable.

La création d'itinéraires locaux de valorisation du patrimoine commun - sous projet B : l'orientation phare du plan méthodologique

Les itinéraires organisés à partir des ressources locales permettent :

- la mise en commun des ressources locales
- une meilleure accessibilité physique culturelle et virtuelle au patrimoine
- une meilleure visibilité et une meilleure compréhension du territoire
- de recréer du sens et des liens entre les acteurs et les générations

D'autre part, il s'agit d'un dispositif facilement transposable. En effet, dès lors que le territoire est structuré, qu'il dispose d'un patrimoine vernaculaire emblématique révélateur d'une culture et d'une histoire alors, les circuits de découverte peuvent être mis en place et remplir leur fonction d'outil de valorisation et de développement.

Développés *in situ*, ils peuvent être accompagnés de parcours virtuels et/ou sensoriels. Concernant ces derniers, ils impliquent un traitement qualitatif des lieux de façon à mettre en scène les biens patrimoniaux et à garantir une accessibilité physique (praticabilité aisée et tout au long de l'année). D'autre part, ils placent les techniques constructives traditionnelles (ex : pierres sèches) au cœur du dispositif. Il est également question de créer des connexions entre les différentes entités patrimoniales et de proposer un dispositif de visite innovant. Il est en outre envisageable de mêler les deux types d'itinéraires.

Quoi qu'il en soit ces itinéraires, permettent de raconter l'histoire des lieux et des hommes qui les ont investis, de créer du sens.

C. La méthodologie de conduite des projets

La mise en œuvre d'un projet de valorisation s'effectue en plusieurs étapes allant de l'identification du site pilote à l'évaluation du dispositif.

1. Choix du territoire de projet

La décision de mettre en œuvre un projet de valorisation dépend de plusieurs conditions cumulatives. Le territoire doit ainsi être organisé, doté d'un patrimoine vernaculaire emblématique. Les autorités locales doivent s'investir dans la démarche. L'opportunité de mettre en place cette opération programmée de valorisation du patrimoine est donc analysée au regard de ces éléments.

Dans un premier temps, il est donc question de bien identifier le territoire, la maîtrise d'ouvrage, la maîtrise d'œuvre et les structures d'accompagnement. Ainsi, la première phase du projet identifie le territoire à valoriser ainsi que le rôle et la place des acteurs.

La territorialisation (limites géographiques – échelle)

Avant toute chose, il est important de rappeler le rôle du partenaire transfrontalier dans la territorialisation des projets. Il doit assurer la mise en cohérence des projets au niveau régional ou départemental et doit aider les décideurs locaux dans la définition des limites géographiques et de l'échelle pertinente d'intervention et de répondre à ces questions.

- Quel est le territoire de projet ?
- Comment est organisé le territoire ?
- Quels sont les facteurs déterminants de ce choix ?

Les acteurs territoriaux porteurs de projet

La maîtrise d'ouvrage est assurée par une organisation, collectivité locale représentative du territoire. Elle résulte donc d'une volonté de l'échelon local d'inscrire le territoire dans une stratégie de développement. Cependant, il convient de préciser le rôle, la qualité et les compétences de l'ensemble des intervenants au projet.

- Quelle est la collectivité porteuse du projet ?
- Dispose-t-elle des compétences en matière de valorisation du patrimoine et de mise en tourisme des territoires dans une démarche de développement durable?
- Le territoire compte-t-il des animateurs ?
- Quels sont les partenariats publics et privés ?
- Synthèse : organigramme des intervenants au projet

2. Le diagnostic stratégique

Etude des enjeux du territoire – diagnostic territorial général

En premier lieu, il est impératif de réaliser un diagnostic stratégique qui serve de référentiel tout au long du processus de valorisation. Il permet, sur la base de la situation de départ de déterminer les points forts sur lesquels appuyer la démarche de valorisation. C'est à partir de ce diagnostic que va pouvoir être structuré le projet.

Il s'agit d'analyser les dynamiques sociales, spatiales et institutionnelles des territoires. Il mobilise différentes sources d'informations, des données froides, correspondant à des informations objectives, aux données chaudes, issues des perceptions d'acteurs. Il confronte ces différentes informations et les met en perspective dans une vision globale du territoire. Il constitue une décomposition-recomposition des principales structures et dynamiques du territoire, pour élaborer des scénarios d'évolution. La restitution aux acteurs met en évidence les enjeux du territoire et met en débat les choix stratégiques et propositions d'actions.

L'analyse SWOT(atouts, faiblesses ,opportunités, menaces) est un outil stratégique de ce diagnostic dans la mesure où elle permet une vision synthétique et immédiate des grandes dynamiques à l'œuvre sur un territoire.

Ce diagnostic général doit être complété par une étude plus spécifique de certaines problématiques inhérentes aux objectifs de valorisation et de développement.

Etude de problématiques spécifiques

Cette étude axée sur les problématiques en matière de valorisation du patrimoine implique d'analyser :

- Quels sont les dispositifs de valorisation existants ?
- Quels sont les acteurs de cette valorisation ?
- Quels sont les dispositifs de protection existants ?
- Quel est l'intérêt touristique du territoire (offre, organisation) ?
- Quelles sont les difficultés rencontrées, persistantes et/ou occasionnelles ?

Etude du patrimoine matériel et immatériel, naturel et culturel

Il s'agit ici, de dresser une étude exhaustive de l'état des ressources locales. , des études territoriales doivent donc être entreprises. Des bases de données sur les caractéristiques territoriales, sur l'intérêt patrimonial ainsi que sur l'offre touristique seront réalisées. Elles évalueront également les besoins du territoire, les forces et les faiblesses ainsi que les enjeux qu'ils ont à affronter.

- Quel est le potentiel matériel et immatériel ?
- Quel est le potentiel naturel ?
- Quel est le potentiel culturel ?

A travers l'étude du patrimoine, se pose la question de l'intérêt patrimonial d'un territoire. Il convient donc d'identifier les éléments forts du patrimoine sur lesquels va reposer le projet de développement.

3. Définition de la stratégie

C'est ici l'affirmation de choix : le choix des objectifs à atteindre et du modèle de valorisation à engager.

Détermination des objectifs visés par le projet

Les objectifs sont définis en tenant compte des spécificités du territoire, de ses enjeux et des objectifs posés par le projet ACCESSIT. Il s'agit ici de définir la dynamique locale à construire qui serve au mieux les intérêts du territoire.

- Préserver, restaurer, requalifier, réintégrer le patrimoine ?

- Quels liens sont établis avec les produits locaux (touristiques, culturels, artisanaux, agroalimentaires) ?
- Le projet a-t-il une vocation sociale, économique ou environnementale ?
- Quelles est la place des NTIC dans le projet ?
- Quel est le type d'actions connexes prévues, animations-formations, et les enjeux auxquels elles répondent ?
- Quelle est la stratégie de communication et de promotion privilégiée ?
- Quel est l'impact socio-éco, environnemental prévu (résultats attendus) ?
- Quels sont les moyens humains, matériels et financiers nécessaires ?
- Que cherche-t-on à « vendre » ? (l'image d'un territoire, la gestion locale, les produits locaux, etc...)

Les priorités ainsi définies vont déterminer le modèle de valorisation à mettre en œuvre.

Détermination des modalités essentielles du projet

Cette partie force à s'interroger sur les modalités :

- d'accès au projet
- de gestion du projet (analyse des activités, des résultats, mode de concertation, d'association et de participation)
- de promotion du projet (dispositif de reconnaissance/identification)

Fort d'une bonne connaissance du territoire et d'un parti pris stratégique, la phase pré-opérationnelle est mise en œuvre. Une large place est une nouvelle fois faite aux études. Elles sont plus ciblées, plus orientées. Il est question de la faisabilité des opérations, des techniques et matériaux à employer et des acteurs à impliquer dans le jeu. Une analyse prévisionnelle des coûts est également menée.

4. La phase pré-opérationnelle

Etudes des procédés les plus adaptés au projet (types d'aménagement, techniques constructives, matériaux – conceptualisation, outils conceptuels, supports techniques)

Une fois la stratégie validée, il convient de mener des études sur les procédés les plus adaptés et s'intéresser à ce titre sur les types d'aménagement, les techniques constructives ainsi que sur les matériaux locaux à privilégier.

Cette phase doit également permettre de conceptualiser, de définir les outils et les supports techniques de valorisation. Une place de choix doit être attribuée aux Nouvelles Techniques de l'Information et de la communication (NTIC). Notamment pour garantir l'accessibilité la plus large possible au projet.

Etablissement du coût détaillé des travaux à réaliser, des modalités de réalisation

La qualité des travaux à réaliser dépend du descriptif et de l'estimatif détaillé, les travaux peuvent être réalisés par des entreprises, en régie, dans le cadre de formations.

5. La phase opérationnelle

Le phasage du projet

Il est impératif de dresser un programme détaillé des aménagements, investissements, produits et actions à réaliser.

Concernant la mise en œuvre des travaux, un phasage est généralement opéré. Il permet de définir et d'organiser les différentes tranches d'intervention et d'investissements. Parallèlement, d'éventuels aménagements ou investissements annexes devront être pensés et programmés s'ils sont nécessaires à la bonne mise en œuvre du projet patrimonial.

Ce phasage fixe les priorités et tient compte des facteurs extérieurs comme la praticabilité voire l'accessibilité au site (questionnaire sur l'accessibilité physique, culturelle et virtuelle en annexe), les saisons et les conditions climatiques qui y sont liées, la formation et la disponibilité des entreprises. Elle permet également d'échelonner dans le temps, le coût des investissements. Concernant les travaux à réalisés, ces opérations de valorisation du patrimoine impliquent un traitement qualitatif des lieux.

Quant aux produits et autres actions à réaliser, un phasage permet d'étaler l'offre dans le temps, de tester l'offre définie et de l'ajuster ou de la compléter au besoin.

Le financement

- Nature du financement (subvention – prêt – autofinancement)
- Structuration du financement (pour la réalisation du projet - pour son bon fonctionnement)

Les publics cible

- Quels sont les principaux bénéficiaires du projet : locaux, visiteurs ?
- Quels sont les publics cible ?
- Le projet cherche-t-il à capter des flux de population extérieurs ?
- Le projet requiert-t-il des compétences particulières pour les utilisateurs ?

Les actions de communication et de promotion (chantiers, forums, concours)

- Le projet est-il associé à un plan de marketing territorial ?
- Quelles sont les actions d'animation et de sensibilisation prévues avec le projet ?
- Une offre de formation est-elle organisée ?
- Quels sont les outils numériques envisagés pour améliorer la visibilité et l'accessibilité au projet ?

L'approbation du projet de valorisation

- Quel est l'organe délibérant pour la validation du projet ?
- Quel dispositif de gestion du site est mis en place ?

Fiche de synthèse

On peut envisager de synthétiser le projet sous forme de fiche. Il s'agit là, d'une note de définition qui identifie les étapes nécessaires à la mise en œuvre du projet de valorisation.

1. la gouvernance du projet		
2. les objectifs pour le territoire		
3. les produits de développement privilégiés		
4. les aménagements liés au projet		
existants	prévus	à prévoir
5. l'organisation des partenariats (techniques et financiers)		
mobilisés	à mobiliser	
6. les moyens humains et financiers		
existants	prévus	à prévoir
7. le plan marketing		
Cibles du projet	Outils existants	Outils à développer

Ce type de fiche présente deux intérêts. En premier lieu, elle favorise une première approche avec chaque projet. En second lieu, elle est utile à la coopération en ce qu'elle permet une analyse comparée entre les projets d'une même région mais également entre les régions transfrontalières.

La dernière phase est celle de la labellisation. Celle-ci recouvre plusieurs fonctions. Elle participe à la pérennité du dispositif de valorisation ainsi qu'à sa crédibilité d'un point de vue socio-économique et institutionnel. La labellisation responsabilise également les gestionnaires locaux ainsi que les bénéficiaires du projet.

6. Proposition d'une charte pour un développement durable

Schématiquement, il s'agit d'un règlement interne et d'une carte de visite des projets et du réseau.

Ainsi, la charte est avant tout un outil de cohésion interne. Elle permet aux membres impliqués dans le réseau ACCESSIT de formaliser leur accord sur les objectifs, les droits et les devoirs de chacun au sein de ce réseau. Mais c'est également un outil de labélisation des projets. Elle présente également l'intérêt de servir d'outil de gestion des sites et des projets.

Une charte : un dispositif de labélisation des projets (reconnaissance)

A ce titre, elle véhicule les valeurs et crédibilise (vers l'extérieur) le réseau et la méthodologie privilégiée. Elle offre de la visibilité et une reconnaissance de qualité des projets développés.

Une charte : un engagement de bonne conduite (pour qui – sous quelle forme)

Cette charte est signée par l'ensemble des acteurs impliqués dans la démarche. Elle tient lieu d'un engagement moral et éthique. Elle a en effet pour fonction première de fixer les engagements des partenaires au projet aussi bien au niveau local qu'au niveau transfrontalier. Elle fixe une série de principes fondamentaux, de recommandations et de comportements compatibles avec les objectifs fixés par le projet ACCESSIT. Ces valeurs énoncées sont destinées à l'ensemble des participants, du porteur du projet à son bénéficiaire.

Un outil de gestion des sites (respect des directives, des prescriptions)

La charte de bonne conduite repose sur des indicateurs sociaux, économiques et environnementaux pris en référence.

- **Les indicateurs environnementaux :**

- Utilisation de ressources locales (matériaux locaux)
- Desserte par un moyen de transport collectif ou par des circulations douces
- Actions de sensibilisation

- **Les indicateurs sociaux :**

- Utilisation de savoir-faire locaux
- Indicateur de création d'emplois
- Recours à la formation
- indicateur de fréquentation locale (Utilisation des infrastructures par la population locale)

- **Les indicateurs économiques :**

- Nombre de visiteurs
- Recettes générées sur le site
- Recours à des entreprises locales
- Indicateur d'impact sur les productions locales
- Indicateurs de maîtrise du développement (existence d'une planification de niveau Régional/Départemental et local, existence de procédures locales d'encadrement)
- Indicateur d'utilisation des technologies de l'information et de la communication (budgets mobilisés pour financer les stratégies de conquête de prospects par Internet, coûts au clic...)

*Proposition de charte commune – conforme avec la perspective du Grand Itinéraire Tyrrhénien
(Cf. charte des itinéraires des patrimoines accessibles)*

Afin d'assurer la pérennité du dispositif et de tendre à la réalisation des objectifs fixés, les projets de valorisation feront l'objet d'un suivi et d'une évaluation par des représentants du projet ACCESSIT. Ce travail de suivi et d'évaluation tiendra compte de l'état d'entretien du site, des interventions d'amélioration entreprises et de toutes autres actions de communication de formation de création d'activités et de sensibilisation qui seront être menées in situ.



7. Suivi et évaluation

Dans cette partie, il convient d'analyser dans un premier temps la pertinence du projet quant aux objectifs fixés puis dans un deuxième temps, d'analyser l'effectivité ainsi que la qualité des partenariats et de la participation locale.

Analyse du projet

Il s'agit ici, de mesurer l'intérêt et les limites du projet, de sa conception à sa mise en œuvre. Il paraît également pertinent de s'interroger sur l'intégration effective du projet dans les dynamiques de valorisation et de développement engagées sur l'ensemble du territoire.

- Quelles sont les forces et faiblesses du projet dans une perspective de valorisation du patrimoine et de développement durable ?
- Quel est l'état de l'accessibilité au projet (questionnaire sur l'accessibilité)?
- Les résultats obtenus sont-ils en conformité avec les résultats escomptés ? (visibilité, dynamisme, attractivité)
- Dans quelle mesure le produit se distingue-t-il ou complète-t-il des produits comparables sur le même territoire ou sur les territoires voisins ? (cohérence)
- Comment le projet est-il perçu par les utilisateurs ?
- Les outils numériques proposés sont-ils efficaces et facile d'utilisation ? comment sont-ils appréhendés par les utilisateurs du projet ?

Une synthèse devra être établie permettant un accès immédiat aux forces et faiblesses du projet compte tenu des principes initiaux du projet.

Analyse des partenariats et de la participation locale

Le projet doit créer des synergies entre les différents types d'acteurs d'un même territoire. Il doit être soutenu, faire consensus et répondre à des attentes sociales, économiques et environnementales. Aussi, l'évaluation du projet doit s'intéresser à la qualité des échanges et des partenariats engagés et dresser à cet effet une analyse de l'efficacité et des limites des jeux d'acteurs à l'œuvre.

Il faudra notamment répondre aux questions suivantes (listes non exhaustive) :

- Quelles ont été les rapports de force ?
- Dans quelle mesure les partenariats ont favorisé la bonne marche du projet ?
- Les processus participatifs mis en place ont-ils été efficaces ? dans quelle mesure ?

Dans le cadre du projet ACCESSIT, une action pilote à caractère expérimental a été conduite. Elle a permis d'identifier des bonnes pratiques et de proposer un parcours transfrontalier de formation sur les quatre régions partenaires (cf. rapport consacré à l'action pilote).

Synthèse

On peut envisager de formaliser l'évaluation sous la forme de fiches qui seront jointes à la fiche « projet ». Il s'agit là, d'un tableau qui d'une part, analyse point par point les résultats du projet au regard des objectifs fixés et d'autre part le respect des engagements de la charte. Cette synthèse doit permettre de dresser un certain nombre de préconisations pour traiter le cas échéant les quelques dysfonctionnements constatés et dans le même temps d'aborder et de mettre en lumière les bonnes pratiques qui valorisent le projet.

- Préconisations – traitement des dysfonctionnements

L'évaluation des dispositifs de valorisation doit servir en tout premier lieu d'identifier les difficultés, de les traiter de façon à assurer la pérennité du projet. Elle doit en effet, être l'occasion de formuler une série de préconisations pour résoudre les problèmes rencontrés.

Relevé du dysfonctionnement (nature et effet)	Causes (structurelles et conjoncturelles)
Risques (pour le projet et le territoire)	Préconisations

- Préconisations – diffusion de bonne pratique

Il semble pertinent, au terme de l'analyse, de proposer une fiche de bonne pratique constatée à travers la réalisation du projet de valorisation. Cela doit permettre de valoriser une démarche et des savoir-faire.

Présentation de la bonne pratique (modalités)	Objectifs
Résultat/intérêt	Perspective d'évolution/ diffusion

Analyse de la cohérence avec le Grand Itinéraire Tyrrhénien (GIT)

Un volet de l'évaluation doit nécessairement porter sur la conformité du projet avec la structuration au niveau transfrontalier d'un GIT. Cette analyse est établie à partir de la confrontation du projet avec les principes et engagements formulés par la charte de bonne conduite. Une grille de synthèse pointant l'ensemble des engagements de la charte et l'effectivité de leur prise en compte dans la réalisation et l'animation du projet.

Les projets dont la confrontation avec les indicateurs de références et les principes posés offre une compatibilité des 2/3 ou plus sont considérés comme des projets de qualités, porteur de développement. Ensuite, les projets dont l'évaluation des données permet de satisfaire entre 1/3 et 2/3 des données de référence offre une compatibilité moyenne avec les objectifs de valorisation et de développement posés. Quant aux projets qui ne permettent pas de satisfaire plus d'1/3 des données souffrent d'une incompatibilité avec les objectifs fixés et devront dans cette hypothèse être repensés.